

Date de révision : 28-juin-2016 Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit DURALAQ-WB WATERBORNE ACRYLIC CLEAR GLOSS FINISH

Code du produit 1WB-109FR

Code produit Alternate HL2900

Classe de produit LAQUE À BASE D'EAU

CouleurTransparentUtilisation recommandéeCouche de finition

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée

8775, rue Keele Concord ON L4K 2N1 Tél.: 1-800-361-5898 lenmar-coatings.ca

Fabricant

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645

Tél.: 800-225-5554 lenmar-coatings.com

Numéro d'appel d'urgence CANUTEC: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique ne est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Éléments d'étiquetage

Substance ou mélange non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

Aspect liquide Odeur peu ou pas d'odeur

Autres informations

Aucun renseignement disponible

3. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)
Propylene glycol	57-55-6	3 - 7%
Propylene glycol monomethyl ether	107-98-2	1 - 5%
2-Butoxyethanol	111-76-2	1 - 5%
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	1 - 5%
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	64742-95-6	1 - 5%

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers

soins particulières.

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures

contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et

Date de révision : 28-juin-2016

du savon.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent,

consulter un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en

boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au

besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants Aucun connu.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux

circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection individuelle pour les

pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire

autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection

complète.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au

feu ou à la chaleur extrême.

Sensibilité à l'impact Mécanique Non

Sensibilité à la Ddécharge Statique Non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)

Point d'éclair (°C)

Non applicable

Non applicable

1WB-109FR - DURALAQ-WB WATERBORNE ACRYLIC CLEAR GLOSS FINISH

Méthode de mesure du point d'éclair Non applicable

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'explosion:Non applicableLimite supérieure d'explosion:Non applicable

NFPA Santé: 1 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0 Spécial: Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate.

Autres informations Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est

possible de le faire en toute sécurité.

Précautions environnementales Consulter la section 12 pour des données écologiques

supplémentaires.

Méthodes de nettoyage Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le

haut et peller dans les récipients appropriés pour la

Date de révision : 28-juin-2016

disposition.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention Eviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante,

porter un équipement respiratoire approprié.

Entreposage Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de

la portée des enfants.

Matières incompatibles Aucun renseignement disponible

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

1	Nom chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britanni	Ontario TWAEV	Québec
L				que		
	Propylene glycol	N/E	N/E	N/E	10 mg/m³ - TWA 50 ppm - TWA	N/E

1WB-109FR - DURALAQ-WB WATERBORNE **ACRYLIC CLEAR GLOSS FINISH**

				155 mg/m³ - TWA	
Propylene glycol monomethyl	50 ppm - TWA	100 ppm - TWA	50 ppm - TWA	50 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV
ether	100 ppm - STEL	369 mg/m ³ - TWA	75 ppm - STEL	100 ppm - STEL	369 mg/m ³ - TWAEV
		150 ppm - STEL			150 ppm - STEV
		553 mg/m ³ - STEL			553 mg/m ³ - STEV
2-Butoxyethanol	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWAEV
		97 mg/m³ - TWA			97 mg/m ³ - TWAEV
Diethylene glycol monoethyl	N/E	N/E	N/E	30 ppm - TWA	N/E
ether				165 mg/m ³ - TWA	

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans

Date de révision : 28-juin-2016

des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau **Protection respiratoire**

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Gants protecteurs et habillement imperméable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide Odeur

peu ou pas d'odeur Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Densité (lbs/gal) 8.3 - 8.6Densité 0.99 - 1.03

рΗ Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Viscosité (cps) Solubilité Aucun renseignement disponible

Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Pression de vapeur

Aucun renseignement disponible Densité de vapeur 25 - 35 % solides en masse % solides en volume 20 - 30

% volatiles en masse 65 - 75 % volatiles en volume 70 - 80 Teneur limite réglementaire en COV (g/l) <550 Point d'ébullition (°F) 212 100

Point d'ébullition (°C) Point de congélation (°F) 32 Point de congélation (°C) 0

Point d'éclair (°F) Non applicable Point d'éclair (°C) Non applicable Méthode de mesure du point d'éclair Non applicable Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable Limite supérieure d'explosion: Non applicable Limite inférieure d'explosion: Non applicable

Temp d'autoignition (°F) Aucun renseignement disponible

1WB-109FR - DURALAQ-WB WATERBORNE ACRYLIC CLEAR GLOSS FINISH

Temp d'autoignition (°C)
Température de décomposition (°F)
Température de décomposition (°C)
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Date de révision : 28-juin-2016

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Sans objet

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Prévenir de la congélation.

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions d'emploi normales.

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Aucun renseignement disponible

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux Du contact avec les yeux peut causer une irritation Les

vapeurs peuvent causer une irritation

Contact avec la peau La substance peut causer une légère irritation de la peau.

Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et

causer une irritation.

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

IngestionUne ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale,

des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Sensibilisation:

Aucun renseignement disponible.

Effets neurologiques Effets mutagènesAucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

Effets sur la reproductionAucun renseignement disponible.Effets sur le développementAucun renseignement disponible.Effets sur les organes ciblesAucun renseignement disponible.STOT - exposition uniqueAucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée en cas de contact avec la peau. Peut causer des troubles et des lésions au/à

Date de révision: 28-juin-2016

la. Sang.

Autres effets néfastesAucun renseignement disponible.Risque d'aspirationAucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 10461 mg/kg
ETAmél (cutané) 15809 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 263.4 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeur) 274 mg/L

Composant

Propylene glycol

LD50 oral: 20000 mg/kg (Rat) LD50 cutané: 20800 mg/kg (Lapin) Propylene glycol monomethyl ether LD50 oral: 6,600 mg/kg (Rat) LD50 cutané: 13,000 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): 10,000 ppm (Rat)

2-Butoxyethanol

LD50 oral : 470 mg/kg (Rat) LD50 cutané : 220 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): 450 ppm (Rat, 4 hr.)

<u>Diethylene glycol monoethyl ether</u> LD50 oral: 7,500 mg/kg (Rat) LD50 cutané: 4200 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : > 5240 mg/m³ (Rat) Solvent naphtha, petroleum, light aromatic

LD50 oral: 8400 mg/kg (Rat)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Aucun renseignement disponible

Composant

Toxicité aiguë aux poissons

Propylene glycol

LC50: 710 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

2-Butoxyethanol

LC50: 1490 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Propylene glycol

CE50 (- UVA): > 10000 mg/L (Daphnia magna - 24 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Date de révision : 28-juin-2016

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Date de révision: 28-juin-2016

LIS : Canada Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)	INRP - Sections 1-4
Propylene glycol	57-55-6	3 - 7%	Listed
Propylene glycol monomethyl ether	107-98-2	1 - 5%	Listed
2-Butoxyethanol	111-76-2	1 - 5%	Listed
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	1 - 5%	Listed

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)	INRP - Section 5
2-Butoxyethanol	111-76-2	1 - 5%	Listed
Solvent naphtha, petroleum, light	64742-95-6	1 - 5%	Listed
aromatic			

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le HPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0 EPI: -

Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- * = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

1WB-109FR - DURALAQ-WB WATERBORNE ACRYLIC CLEAR GLOSS FINISH

Date de révision: 28-juin-2016

Préparée par Service de Gestion des Produits

Benjamin Moore & Co. 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645

855-724-6802

Date de révision :28-juin-2016Cause de la révisionNon disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE